

Lime, JUMP et autres bébelles qui envahissent notre ville

Chronique du 3 septembre 2019

Entame

- Moins d'un mois après avoir autorisé sous conditions la circulation des vélos électriques **JUMP (UBER / 60 milliards US de capitalisation)** et les trottinettes électriques **LIME (GOOGLE / 750 milliards US)**, la Ville de Montréal se rend compte que les choses ne se passent pas du tout comme prévu, particulièrement en ce qui concerne les trottinettes LIME :
 - Véhicules laissés un peu partout à l'abandon;
 - Qui circulent sur les trottoirs en louvoyant à travers les piétons;
 - Dont les utilisateurs ne portent pas de casque;
 - Etc.
- C'était à prévoir... En d'autres mots, il a fallu faire montre d'une forte dose de naïveté pour avoir cru qu'il pourrait en aller autrement.
- Question : quand la Ville apprendra-t-elle à dire NON aux proposeurs de bébelles ?

Constats

- Il existe potentiellement une surabondance de nouveaux instruments de mobilité électrique urbaine (voir illustration);
- Les vendeurs et/ou promoteurs de ces technologies, souvent des multinationales américaines, endorment notre méfiance en nous parlant de nouvelle mobilité urbaine durable. Dans les faits :
 - Sauf pour quelques-uns, les **trottinettes Lime** ne sont pour la grande majorité de leurs utilisateurs que des **jouets**, des bébelles;
 - Quant au **vélos JUMP**, ils sont une **concurrence directe au système Bixi**, qui fonctionne parfaitement, en plus d'avoir coûté au minimum 30 M\$ aux contribuables montréalais;
- Toujours dans les faits :
 - Des entreprises américaines championnes de la nouvelle économie prédatrice mondialisée ont simplement trouvé un moyen supplémentaire d'empocher plein d'argent :
 - quitte à foutre le bordel dans la ville (penser à Paris);
 - à envoyer plein de monde à l'hôpital, parfois même à la morgue;
 - et à mettre en danger cette réalisation locale exemplaire qu'est BIXI.
 - À la suite d'autres entreprises américaines qui empochent déjà plein d'argent;
 - à bafouer notre réglementation dans le **secteur du logement**;
 - à malmener notre **industrie du taxi**, ce qui nous a à ce jour coûté 800 millions de dollars de dédommagement aux chauffeurs de taxi;

- à pousser nos **médias d'information** à la faillite, ce qui nous coûtera bientôt une beurrée;
- Le tout, sans pratiquement rien retourner à la communauté.

Conclusion

- Prenons conscience des pouvoirs qui sont les nôtres en matière d'utilisation de l'espace public constitué de nos rues et trottoirs.
- Prenons aussi conscience de nos extraordinaires acquis en matière de mobilité durable.
- Et ne nous laissons pas faire, ne nous croyons pas obligés de dire oui et d'accommoder tous ceux qui, par delà leurs belles paroles, ne voient en nous que de nouvelles occasions de profits.
- En tant qu'hypothèse permettant d'alimenter notre réflexion, je propose trois découpages :
 - Instrument de transport crédible et sécuritaire **versus** Jouet
 - Propriétaire privé unique **versus** Propriétaire-gestionnaire de flotte
 - Instrument Non motorisé **versus** Motorisé
- Ainsi que trois règles :
 - **Règle no 1** : Seuls les instruments de transport crédibles et sécuritaires sont autorisés à circuler, et ce, uniquement aux endroits et autres dispositions spécifiés par la réglementation;
 - **Règle no 2** : Les modes dotés d'une motorisation électrique totale ou partielle doivent être immatriculés. De plus, leur utilisateur doit porter un casque.
 - **Règle no 3** : Un nombre limité de propriétaires-gestionnaires de flottes seront autorisés à opérer à Montréal. Ils devront se plier à une réglementation sévère et assumer annuellement une tarification dissuasive, de l'ordre de 1 500 \$ par véhicule et par année.

L'extraordinaire variété des nouvelles technologies de mobilité électrique



Draisienne



Audi E-Tron



BMW E-Scooter



Trottinette



Monoroue



Vélos: 35 km/h, 4 600 \$



Gyropode_Segway : Debout ou assis



Mobylette



Skates



Super trottinette



Scooter



GM ARIV: 35 km/h, 4 200 \$